

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007037

Signataire : JT

OBJET :Détermination des acomptes sur subventions aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux, dans l'attente du vote du budget primitif 2008

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les conventions d'objectifs avec le Club Municipal d'Aubervilliers Omnisports, le Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93, le Football Club Municipal d'Aubervilliers, le C M Aubervilliers Escrime, l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers, le Théâtre de la Commune, le Cinéma le Studio, le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel, l'association Accordéon Club d'Aubervilliers, les Laboratoires d'Aubervilliers, la Bourse du Travail, l'association Aubervacances-Loisirs, l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers, le Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers, l'association les Seniors d'Aubervilliers, approuvées lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2005,

Vu l'avenant à la convention fixant les relations de coopération avec l'association "comité des oeuvres sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers" approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2005,

Considérant que dans l'attente du vote du budget primitif, il convient de permettre aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux, désignés dans le dispositif de la présente délibération, de fonctionner normalement,

Vu les budgets de l'exercice 2007,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le maire à verser dans l'attente du vote du budget primitif 2008, les acomptes suivants aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux ci-dessous, sur leur subvention au titre de l'exercice 2008 :

Association Accordéon Club d'Aubervilliers	306	6574	33	ACCORDEO	6 300
Association Aubervacances-Loisirs	400	6574	421	AUBERVAC	324 900
Bourse du Travail	306	6574	90	BOURSE	21 500
Caisse des Ecoles	400	657361	423	CAISECOL	317 000
Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel	705	6574	312	CAPA	41 300
C.C.A.S	500	657362	520	CCAS	351 300
Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers	801	6574	023	CICA	164 500
Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93	400	6574	40	CMACYCLE	26 745
C M Aubervilliers Escrime	400	6574	40	CMAESCRI	24 660
Football Club Municipal d'Aubervilliers	400	6574	40	CMAFOOT	70 890
Club Municipal d'Aubervilliers Omnisports	400	6574	40	CMAOMNI	131 880
Association sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	40	ASJA	12 750
Association "comité des oeuvres sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers"	602	6574	020	COS	114 400
Conservatoire National de Région	705	6554	311	CNR	327 000
Les Laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	33	LABOAUBE	42 000
Cinéma Le Studio	705	6574	314	LESTUDIO	57 400
Association les Seniors d'Aubervilliers	500	6574	61	OFFRETRA	33 490
Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	422	OMJA	700 000
Théâtre de la Commune	705	6574	313	THEACOMM	240 000

Le Maire